



Premier ministre

*Service Communication*

Hôtel de Matignon, le 8 février 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Une nouvelle ambition pour la politique de développement**

Ce jeudi 8 février, le Premier ministre a réuni le comité interministériel de la coopération internationale et du développement. Il s'agit de la première réunion du quinquennat de cette instance de coordination, destinée à traduire les engagements présidentiels en matière de développement et de solidarité internationale et de bâtir une nouvelle politique partenariale d'un monde en commun qui doit se tourner vers la jeunesse, en particulier celle du continent africain.

Cette politique est partenariale en ce qu'elle entend s'articuler avec un ensemble d'acteurs publics comme privés : État, collectivités territoriales, agences chargées du développement et de l'expertise internationale, organisations de la société civile, volontaires internationaux, mais aussi établissements d'enseignement supérieur et de recherche ou entreprises. À cet égard, la préparation de ce CICID a été enrichie par de nombreux échanges avec la représentation nationale et territoriale, ainsi que la société civile, notamment lors du conseil national pour le Développement et la solidarité (CNDSI) des 14 septembre et 20 décembre 2017, sous la présidence du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.

Le CICID précise les objectifs, les moyens et les modalités de cette politique renouvelée.

Il vise à inscrire la politique partenariale de développement et de solidarité internationale au cœur des objectifs du quinquennat. Il réaffirme l'objectif général de l'éradication de la pauvreté, de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD), de l'Accord de Paris et de la protection des biens communs mondiaux. Il décline cinq priorités thématiques – la stabilité internationale ; le climat ; l'éducation ; l'égalité entre les femmes et les hommes ; la santé.

Pour accompagner ces priorités, une hausse sans précédent des moyens consacrés à la politique partenariale de développement et de solidarité internationale a été décidée en vue d'atteindre 0,55% du RNB consacré à l'Aide publique au développement (APD) en 2022, son plus haut niveau depuis 1995.

Afin de cibler plus efficacement les pays prioritaires de la France, principalement des Pays les Moins Avancés (PMA) situés en Afrique, le Gouvernement procédera à un rééquilibrage des instruments de l'aide en faveur des dons.

Par ailleurs, il engagera une montée en puissance ambitieuse de la composante bilatérale de l'APD, qui bénéficiera, pour la mission budgétaire APD, des deux-tiers des moyens additionnels d'ici à 2022. Dès 2019, un saut quantitatif de 1 milliard d'euros en autorisations d'engagement permettra à l'AFD d'amorcer un grand nombre de projets bilatéraux dans nos géographies prioritaires. Une cohérence plus fine entre notre action bilatérale et multilatérale sera également cherchée. La hausse de nos contributions multilatérales renforcera notre place et notre influence au sein des organisations internationales.

Pour que la France soit au rendez-vous de la lutte contre le changement climatique, de la réduction des inégalités et de la fin de l'extrême pauvreté, le Gouvernement a décidé de rénover la méthode, pour être plus proche du terrain et plus à l'écoute des besoins des populations. Elle doit se construire dans un esprit de responsabilité partagée et donc d'exigence accrue vis-à-vis des bénéficiaires. Elle doit mobiliser la jeunesse de notre pays et encourager l'ensemble des citoyens, des organisations civiles et des acteurs économiques à se tourner vers les enjeux de développement durable et de solidarité. L'aide transitant par les organisations de la société civile sera doublée d'ici à 2022. Ce renouvellement de méthode passe également par la mise en place de nouveaux instruments pour renforcer la gestion, la transparence et la lisibilité de nos actions.

Un conseil du développement, présidé par le président de la République, se réunira selon un rythme ad hoc, pour prendre les décisions stratégiques dans la mise en œuvre de cette politique. Le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chef de file de la politique transversale en faveur du développement, en lien avec le ministre de l'Economie et des Finances et les autres ministres concernés, fera rapport chaque année au président de la République et au Premier ministre sur la mise en œuvre de la trajectoire d'APD.

Ces cinq priorités et l'amélioration du pilotage et de la redevabilité de cette nouvelle politique partenariale de développement et de solidarité internationale se traduiront aux bénéfices de tous sur le terrain.

L'aide que la France apporte sera ainsi mieux pilotée, plus efficace et plus proche de ceux à qui elle est destinée.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 – [communication@pm.gouv.fr](mailto:communication@pm.gouv.fr)